

## L'agriculture grecque face à l'union économique et monétaire de la Communauté Européenne

Maraveyas N., Martinos N.

in

Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.).  
*Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives*

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12

1997

pages 277-284

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971311>

To cite this article / Pour citer cet article

Maraveyas N., Martinos N. **L'agriculture grecque face à l'union économique et monétaire de la Communauté Européenne**. In : Abaab A. (ed.), Campagne P. (ed.), Elloumi M. (ed.), Fragata A. (ed.), Zagdouni L. (ed.). *Agricultures familiales et politiques agricoles en Méditerranée : enjeux et perspectives*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 277-284 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 12)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# L'agriculture grecque face à l'Union économique et monétaire de la Communauté

**Napoléon Maraveyas, Nikos Martinos**  
Université Agronomique d'Athènes, Athènes (Grèce)

**Résumé.** Depuis l'adhésion de la Grèce à la CE, les mesures appliquées dans le cadre de la politique agricole ont entraîné une dégradation de la compétitivité de l'agriculture. Bien qu'ayant soutenu le revenu des producteurs agricoles, elles n'ont pas amélioré les structures agricoles et, donc, la productivité agricole. A la veille de l'entrée de la Grèce dans l'union économique et monétaire (UEM) et au moment où la PAC entreprend une réforme, les agriculteurs grecs vont avoir à faire face à de sérieux problèmes de revenus.

**Mots clés.** Politique Agricole - Revenu agricole - Politique monétaire - Grèce

**Title.** *Greek agriculture faced with European community monetary union*

**Abstract.** *Since Greece joined the EC, the measures applied within the framework of the agricultural policy have led to a decrease in the competitiveness of agriculture. Although they have supported farmers' incomes, they have not improved farm structures and hence agricultural productivity. On the eve of Greece's entry in the economic and monetary union and when a reform of the common agricultural policy is being undertaken, Greek farmers will face serious problems of income.*

**Keywords.** *Agricultural policy - Farm income - Monetary policy - Greece*

## I – Introduction

La politique agricole appliquée en Grèce, pendant toute la période d'après-guerre jusqu'à l'adhésion à la Communauté Européenne en 1981, avait protégé l'agriculture nationale de la concurrence extérieure. Par ailleurs, cette politique prévoyait des aides à l'exportation et soutenait les prix agricoles sur le marché interne par un système de prix garantis (OCDE, 1979).

L'adhésion de la Grèce à la CE a entraîné l'application de la politique agricole commune (PAC) et l'adoption du Tarif Extérieur Commun de la CE pour une période transitoire de cinq ans. Ainsi, l'agriculture grecque a profité des mécanismes de soutien des prix sur les marchés intérieur et extérieur ainsi que de la protection douanière vis-à-vis des pays tiers<sup>1</sup>.

Les mécanismes de soutien des prix et de la protection extérieure ont assuré des revenus stables aux agriculteurs grecs et, ceci, en termes réels puisque les augmentations annuelles des prix agricoles en Grèce dépassaient celles de l'inflation. Par contre, l'abolition de la protection et des aides à l'exportation des produits agricoles grecs vis-à-vis des pays de la CE a entraîné la baisse de la compétitivité de l'agriculture grecque face aux autres pays membres de la CE (Maraveyas, 1991).

Cette dégradation de la compétitivité de la production agricole a été aggravée par la diminution des investissements tant publics que privés, ce qui a conduit à creuser un écart de plus en plus important entre la productivité de l'agriculture grecque et la productivité moyenne de la CE. La stabilité des revenus agricoles en Grèce, due à l'évolution des prix et à l'application des mécanismes de la PAC, a camouflé la gravité du problème de la dégradation de la compétitivité des produits agricoles grecs jusqu'à nos jours (Maraveyas, 1991).

La question qui se pose actuellement, dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire de la CE, est de savoir si la politique agricole de la CE et celle de la Grèce peuvent continuer à assurer des revenus satisfaisants aux agriculteurs grecs alors que la compétitivité de la production agricole se dégrade : le taux de couverture des importations par les exportations agricoles du pays est passé de 120 % en 1980 à 75 % en 1990.

Dans cet article, nous allons essayer de montrer que la préparation de la Grèce à son entrée dans l'Union Economique et Monétaire de la CE ainsi que la réforme en cours de la PAC vont entraîner inévitablement des problèmes de revenus pour les agriculteurs grecs. Il est évident que le cas de la Grèce n'est pas unique et que d'autres pays de l'Europe du Sud, moins avancés, comme le Portugal, vont affronter des problèmes analogues (Artus, 1990).

## II – L'évolution des revenus agricoles en Grèce pendant les années 1980

L'évolution des revenus agricoles en Grèce a été plutôt satisfaisante depuis 1980. En comparaison avec celle des revenus agricoles pour l'ensemble des pays de la CE, les agriculteurs grecs ont été privilégiés (Graphique 1).

Le Tableau 1 montre que l'augmentation moyenne annuelle de la valeur ajoutée nette aux prix des facteurs a été légèrement supérieure à celle de l'inflation. L'évolution favorable des revenus agricoles devient plus évidente lorsqu'elle est calculée par unité de travail/an, étant donné la diminution des effectifs en agriculture (même lente, elle est de 2,1 % en moyenne annuelle de 1980 à 1990).

**Tableau 1. Evolution des données de base de l'agriculture grecque de 1980 à 1989 (en millions de drachmes - prix courants)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/90 (%)
Valeur finale des produits agricoles	323 629	394 058	488 415	551 734	701 830	863 934	969 002	1 028 070	1 203 577	1 447 442	18,1
Consommations intermédiaires	73 304	92 258	108 054	137 875	163 728	200 599	227 322	248 621	282 003	316 583	17,6
Valeur ajoutée brute au prix du marché (1 - 2)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	663 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
Subventions	9 551	20 175	28 633	28 826	39 528	43 600	48 598	91 748	91 277	99 240	29,7
Impôts	5 458	6 543	8 460	9 000	11 818	14 188	20 962	7 569	1 521	3 338	-5,3
Remboursement TVA	-	-	-	-	-	-	-	-	9 500	14 000	-
Amortissements	12 726	15 522	18 643	23 655	29 283	36 169	45 280	49 608	56 197	58 000	18,4
Valeur ajoutée nette en prix de facteurs (3 + 4 + 5 + 6 - 7)	241 692	299 910	381 891	410 030	563 524	656 578	724 036	814 020	964 633	1 182 761	19,3

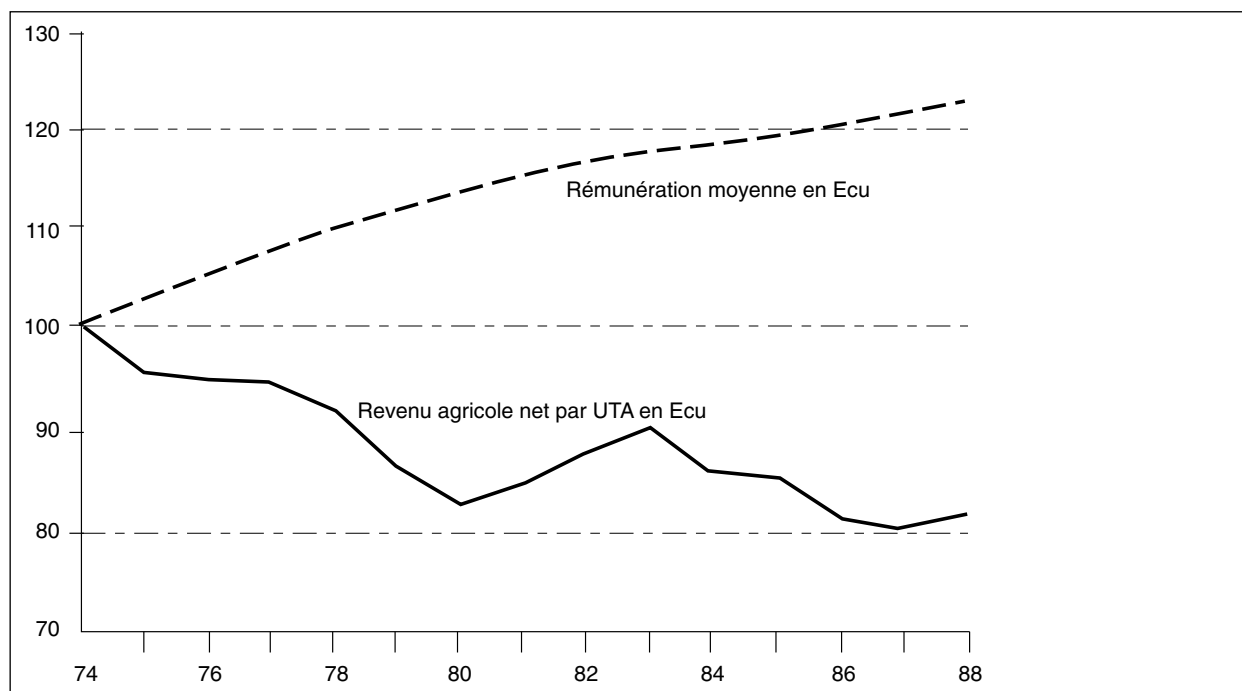
Source : Ministère de l'Economie - Office Statistique de la Grèce

La variation moyenne annuelle des prix à la consommation entre 1980 et 1989 est de + 18,8 %. La variation annuelle de la valeur ajoutée nette entre 1980 et 1989 est de + 19,3 %.

Cette évolution positive est due aux facteurs analysés ci-après :

□ En 1981, première année de l'adhésion de la Grèce à la CE, les prix de certains produits agricoles en Grèce étaient inférieurs par rapport aux prix garantis par la PAC. Ainsi les prix du blé dur, de l'huile d'olive et du vin s'élevaient respectivement à 93 %, 92 % et 90 % de ceux assurés par la PAC. L'Acte de l'adhésion prévoyait l'alignement des prix grecs sur ceux de la CE au bout d'une période de cinq ans. Ainsi, pendant les cinq premières années, aux augmentations des prix décidées à Bruxelles s'ajoutaient des augmentations supplémentaires (Kazakos et Papakonstantinides, 1984).

□ Dans certains cas, surtout pour les céréales, le coton et le tabac, les prix pratiqués par les agriculteurs grecs étaient supérieurs aux prix garantis par la PAC en ECU, à cause de la politique des organismes nationaux d'intervention (les coopératives dans la plupart des cas). Ces organismes, poussés souvent par le gouvernement, achetaient la production agricole à des prix plus élevés par rapport à ceux décidés à Bruxelles. La différence n'était pas toujours remboursée par le budget national et, par conséquent, ces organismes accumulaient des pertes<sup>2</sup> (Papageorgiou, 1991).

**Graphique 1. Evolution du revenu agricole net par UTA\* en Grèce et de la rémunération moyenne des autres producteurs agricoles de la CE (à 10) - Indice mobile 1973/74/75 (en terme de pouvoir d'achat)**


UTA : Unité de Travail/Année  
Source : COPA (1989)

□ Pendant la période allant de 1981 à 1987, le gouvernement grec a suivi une politique d'ajustement agro-monnaire favorable aux agriculteurs. Le Tableau 2 montre que, depuis 1984, les variations annuelles des prix agricoles décidés à Bruxelles (en ECU) ont été négatives. Néanmoins, l'ajustement des parités vertes a fait que les variations des prix en monnaies nationales sont devenues positives mais cependant insuffisantes pour couvrir les variations annuelles de l'inflation dans l'ensemble des 10 pays membres de la CE (moyenne des pays). Dans le cas de la Grèce, bien que les taux annuels d'inflation aient été considérables, les variations annuelles des prix agricoles en drachmes, après ajustement de la parité verte, couvraient les taux d'inflation de façon plus satisfaisante que dans les autres pays membres (exception faite des années 1986 et 1987).

**Tableau 2. Variations annuelles des prix agricoles garantis en ECU et monnaies nationales entre 1981 et 1989**

	Variation en Ecu (%)	Variation en monnaie nationale (%) <sup>(1)</sup>	Inflation CE 10	Variation réelle (%)	Variation Grèce (%) <sup>(2)</sup>	Inflation Grèce (%) <sup>(3)</sup>	Variation réelle (%)
1981-82	9,2	10,9	10,6	+ 0,3	12,6	24,5	- 11,9
1982-83	10,4	12,2	10,5	+ 1,7	(20,5)	21,0	- 0,5
1983-84	4,2	6,9	8,6	- 2,3	25,8	20,2	+ 5,6
1984-85	- 0,5	3,3	7,0	- 3,7	17,6	18,5	- 0,9
1985-86	0,1	1,8	6,0	- 4,2	13,6	19,3	- 5,7
1986-87	- 0,3	2,2	5,5	- 3,3	13,5	23,0	- 9,5
1987-88	- 0,2	3,3	4,0	- 0,7	13,3	16,4	- 3,1
1988-89	- 0,1	1,6	3,9	- 2,3	14,2 (14,9)	13,5	+ 0,7
1989-90	- 0,3	1,3	3,7	- 2,4	14,05 (19,07)	13,7	+ 0,35

Source : Communauté Européenne - Europe Verte (divers numéros de 1981 à 1990)

1) Ces variations résultent de l'ajustement monétaire et correspondent à la moyenne des pays de la CE ; 2) Ces variations résultent de l'ajustement monétaire de la parité verte de la drachme ; 3) Indice général des prix à la consommation.

Cette évolution différentielle, en faveur de l'agriculture grecque par rapport à la moyenne des autres pays de la CE, pourrait s'expliquer par les dévaluations annuelles de la parité officielle de la drachme par rapport à l'ECU et, ceci, afin de rétablir la compétitivité de l'économie grecque pendant les années 80. Les dévaluations proportionnelles et simultanées de la parité verte ont conduit à des augmentations annuelles réelles en drachmes des prix agricoles en Grèce tandis que, dans l'ensemble de la CE, les prix agricoles baissaient en termes réels.

Ainsi à l'exception des années 1986 et 1987, lorsque le gouvernement a appliqué un plan d'austérité et, par conséquent, la dévaluation de la drachme par rapport à l'ECU, cela n'a pas été suivi par une dévaluation proportionnelle de la parité verte<sup>3</sup>. Durant la période restante, les agriculteurs grecs ont profité du mécanisme de l'ajustement agro-monnaire (Tableau 3).

**Tableau 3. Parités officielles et parités vertes de la drachme / ECU, entre 1981 et 1989**

	Parité officielle (moyenne annuelle)	Variation annuelle (%)(1)	Parité verte (début période)	Variation annuelle (%)(2)	Ecart monétaire (%)(*)	Différence (1 - 2)
1981	61,7	-	61,4	-	- 4,8	-
1982	65,2	5,6	66,5	8,3	+ 1,9	+ 2,7
1983	78,1	19,7	77,2	16,0	- 1,2	- 3,7
1984	88,5	13,3	90,5	17,2	+ 2,2	+ 3,9
1985	105,7	19,4	102,3	13,0	- 3,3	- 6,4
1986	137,4	29,9	116,6	14,0	- 17,8	- 15,9
1987 (*)	156,1	13,6	134,2	15,0	- 16,3	+ 1,4
1988 (*)	167,5	7,3	156,7	16,8	- 6,8	+ 9,5
1989 (*)	178,8	6,7	190,9	21,8	+ 6,3	+ 15,1

Source : Ministère de l'Agriculture - Banque de Grèce

\* Depuis 1987, il n'y a pas de parité unique pour l'ensemble des produits agricoles.

\*\* Ecart monétaire =  $\frac{\text{Parité verte} - \text{Parité officielle}}{\text{Parité officielle}} \times 100$

□ La politique nationale de soutien des revenus agricoles, menée de 1981 à 1989, se caractérise par un effort soutenu d'amélioration de la situation des agriculteurs. En plus de l'encouragement donné aux organismes d'intervention pour acheter la production agricole à des prix supérieurs à ceux garantis par la PAC et de la politique de dévaluation de la parité verte, le gouvernement de l'époque octroyait des aides à la production ou au revenu agricole et, ceci, même s'il y avait le dépassement des limites imposées par les règlements de la PAC. Le Tableau 1 montre l'évolution de ces aides directes sous forme de subventions à l'agriculture, tandis que les impôts direct et indirect sur le revenu agricole étaient minimes durant toute cette période.

Au travers de cette analyse, il devient clair que la politique agricole suivie par le gouvernement socialiste (PASOK) était favorable aux agriculteurs, sans pour autant préparer l'agriculture à affronter la concurrence communautaire. Ce gouvernement a su valoriser la politique communautaire de soutien des prix, en en dépassant même les limites, afin d'augmenter les revenus agricoles grecs alors qu'il n'en a pas fait autant pour encourager les investissements agricoles et la restructuration de l'agriculture, ce qui aurait ainsi permis d'augmenter la compétitivité des produits agricoles grecs (Tableau 4).

**Tableau 4. Investissements agricoles à prix courants et constants (1970) - Dépenses de la section Orientation du FEOGA en Grèce**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/90 (%)
Investissements publics (prix courants)	9 749	11 449	14 479	20 654	26 824	33 252	33 929	31 592	31 097	33 000*	14,5
Investissements publics (prix constants)	2 057	1 930	1 986	2 312	2 395	2 495	2 055	1 673	1 496	1 606*	-2,7
Investissements privés (prix courants)	17 881	19 967	22 725	28 325	46 397	56 526	34 282	40 025	47 912	51 000*	12,3
Investissements privés (prix constants)	4 112	3 728	3 562	3 490	4 988	5 076	2 815	2 171	2 217	2 769*	-4,3
Total investissements (prix courants)	27 630	31 416	37 204	48 979	73 221	89 778	73 954	65 874	79 009	84 000*	13,1
Total investissements (prix constants)	6 169	5 658	5 548	5 902	7 416	7 571	5 870	3 844	4 213	4 375*	-3,7
Dépenses section Orientation du Feoga	-	-	968	1 687	4 745	11 202	13 152	12 942	23 942	37 987	69,9
Valeur ajoutée brute (prix courants)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	663 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
1 : 8 %	3,9	3,8	3,8	4,9	4,9	5,0	4,6	4,1	3,4	2,9	-
3 : 8 %	7,1	6,6	5,9	6,8	8,6	8,5	5,4	4,4	5,2	4,5	-
5 : 8 %	11,0	10,4	9,7	11,7	13,5	13,5	10,0	8,5	8,6	7,4	-
7 : 8 %	-	-	0,2	0,4	0,9	1,8	1,8	1,7	2,6	3,4	-
7 : 5 %	-	-	2,6	3,4	6,5	12,5	17,8	19,6	29,9	45,2	-

Source : Ministère de l'Agriculture - Comptes nationaux

\* Données provisoires

Par ailleurs, les syndicats agricoles mal organisés et contrôlés partiellement par le Parti Socialiste (PASOK) n'ont pas pu exercer de véritables pressions pour la modernisation de l'agriculture grecque. Ils se sont contentés de revendiquer l'augmentation des prix (Maraveyas, 1990).

### III – L'évolution des revenus agricoles dans la perspective de l'Union Economique et Monétaire (UEM) de la CE

L'évolution favorable des revenus agricoles, en Grèce, a été possible pendant toute la période de l'adhésion à la CE, grâce surtout aux ajustements monétaires, c'est-à-dire aux dévaluations annuelles de la parité officielle de la drachme mais aussi à une politique nationale d'octroi d'aides de toute sorte.

Il semble que, dans la perspective de l'UEM de la CE, ces deux modes d'amélioration des revenus des agriculteurs s'épuisent :

□ Se servir de la dévaluation pour rétablir la compétitivité des produits grecs, d'une part, et pour augmenter les revenus agricoles, d'autre part, ne pourra pas continuer dans la mesure où la Grèce veut participer à l'UEM. A partir de 1993, la drachme devrait entrer dans le Système Monétaire Européen et donc observer une discipline stricte en matière d'ajustement monétaire tandis que, à partir de 1997, la possibilité de dévaluation ne devrait plus du tout exister (Commission des CE, 1990a ; Christodoulou, 1991). Si l'inflation grecque diminuait et se stabilisait au même niveau que la moyenne communautaire, il n'y aurait plus besoin que les prix agricoles (en drachmes) connaissent la même augmentation que dans le passé pour couvrir le taux d'inflation. Par conséquent, l'outil de la dévaluation ne serait pas aussi nécessaire qu'auparavant. Mais, pour que l'inflation baisse en Grèce au même niveau que la moyenne de la CE, il faut une politique d'austérité beaucoup plus sévère que celle qui a été menée durant la période 1986-1987. Cependant, la dévaluation de la parité verte de la drachme ne pourrait pas être proportionnelle à celle de la parité officielle. Cela signifie que les augmentations des prix agricoles, en drachmes, ne seraient pas suffisantes pour couvrir les taux d'inflation, même réduits. Ces difficultés deviennent beaucoup plus graves compte tenu de la réforme de la PAC.

Il est bien connu que la réforme de la PAC, pour des raisons internes (accumulation des stocks) et externes (négociations du GATT), pourront se traduire par une baisse du niveau de soutien des prix d'au moins 30 % de 1985 à 1995 (Tableau 5). Par conséquent, les décisions annuelles des prix agricoles à Bruxelles seraient encore plus restrictives, c'est-à-dire que les variations annuelles des prix en ECU seraient beaucoup plus négatives que celles décidées depuis 1984. Il devient donc évident que les augmentations annuelles en drachmes seraient aussi négatives en termes réels du fait que la possibilité de dévaluation de la drachme serait réduite et, ceci, en vue de la préparation de la Grèce à sa participation à l'UEM. Par conséquent, les augmentations annuelles ne pourraient plus assurer l'augmentation réelle des revenus des agriculteurs.

**Tableau 5. Propositions de la Communauté Européenne pour la diminution du niveau de soutien de l'agriculture en SMU (1990-1995) - Diminution moyenne annuelle en %**

Produits	Commission	Conseil des ministres
Céréales et riz	4,00	4,00
Huile d'olive	7,40	5,30
Oléagineux et protéagineux	7,80	7,80
Betteraves	4,00	4,00
Tabac	6,13	2,90
Coton	6,13	2,90
Vin	0,00	0,00
Fruits et légumes	6,26	6,30
Fruits et légumes (trans.)	6,13	2,90
Produits laitiers	4,70	4,70
Viandes	4,70	4,70
Volailles et œufs	4,70	4,70

Source : Commission des CE (1990) - Proposition Mac Sharry  
 \* SMU : *Subsidies Measurement Unit*

□ La diminution des revenus agricoles en Grèce, à cause de la réforme de la PAC et de l'impossibilité à recourir à la dévaluation en vue de l'UEM aussi facilement qu'auparavant, serait selon nos estimations de l'ordre de 15 à 20 % jusqu'en 1995 (Maraveyas, 1990). Le problème devient réellement aigu puisque le gouvernement grec se trouve aussi dans l'impossibilité d'octroyer des aides pour compenser la baisse des revenus agricoles. Cette impossibilité s'explique du fait de la préparation de l'économie grecque à sa participation à l'UEM, ce qui oblige à une discipline budgétaire stricte sous le contrôle des instances de la CE. Si l'on ajoute à ceci l'accumulation de la dette publique (120 % du PIB), il devient clair que les possibilités pour le gouvernement de venir en aide aux agriculteurs, même en passant outre les règlements de la PAC, sont très limitées.

En plus, les organismes coopératifs qui avaient la possibilité d'intervenir dans l'achat de la production agricole à des prix meilleurs que ceux décidés à Bruxelles ne le peuvent plus. En effet, la plupart d'entre eux sont dans une situation financière catastrophique due, en grande partie, à l'abus de cette pratique dans le passé.

Quant aux syndicats agricoles, ils ne sont ni assez organisés, ni assez crédibles (ils sont contrôlés par les partis politiques) pour faire face à cette «politique de rigueur» qui va induire la diminution des revenus des agriculteurs grecs.

## IV – Conclusion

Dans cette situation d'impasse, la question de l'amélioration de la productivité agricole en Grèce se pose de façon pressante. Cette question a été plutôt oubliée, tant par les gouvernements précédents que par les syndicats agricoles (baisse des investissements, cf. Tableau 4) rendus euphoriques par l'amélioration des revenus alors qu'elle était sans rapport avec l'efficacité productive. La valorisation de la politique communautaire des structures agricoles devient prioritaire mais elle est largement insuffisante face aux problèmes actuels. Etant donné que la productivité de l'agriculture grecque ne dépasse pas les 55-60 % de la productivité moyenne des pays de la CE, il est évident que l'effort à entreprendre est énorme.



Le Cadre Communautaire d'Appui pour la Grèce (Commission des CE, 1990c) prévoit l'octroi d'aides provenant de tous les Fonds Structuraux, s'élevant à 7,2 milliards d'ECU pour la période allant de 1989 à 1993. De cette somme, 1,2 milliard sera consacré à l'amélioration des structures agricoles du pays. La question qui se pose alors concerne la disponibilité du financement national qui doit égaler le montant du financement communautaire (50 % de la CE, 50 % de la Grèce). Cette difficulté financière de la Grèce, associée à l'efficacité très médiocre de son administration, ne donne pas beaucoup d'espoir quant à une amélioration rapide de la situation structurelle de l'agriculture grecque. D'ailleurs, la performance de la Grèce, en ce qui concerne l'utilisation des ressources en provenance de la section Orientation du FEOGA dans le passé, reste au-dessous de celle des autres pays de la Communauté ayant des structures agricoles comparables, comme c'est le cas de l'Irlande (Tableau 6).

**Tableau 6. Répartition des dépenses de la Section d'Orientation du FEOGA par actif agricole en ECU (1987)**

	Dépenses (1)	Nombre d'actifs (2)	Rapport 1/2	Indice Dépenses/actif	Indice de productivité agricole*
CEE (12)	908 192 000	9 886 000	92	100	9,6 = 100
Belgique	21 120 000	102 000	200	217	201
Danemark	19 007 000	172 000	110	119	200
Allemagne	132 240 000	1 327 000	90	98	110
Grèce	80 626 000	971 000	80	87	49
Espagne	22 687 000	1 723 000	13	14	62
France	246 305 000	1 489 000	170	184	95
Irlande	91 000 000	164 000	554	602	87
Italie	154 756 000	2 169 000	71	77	71
Luxembourg	4 524 000	6 200	729	792	133
Pays-Bas	18 490 000	245 000	75	81	207
Portugal	29 982 000	926 000	32	35	23
Grande-Bretagne	87 698 000	592 000	148	161	166

Source : Maraveyas, 1991b

\* Valeur ajoutée moyenne des exploitations agricoles par unité de travail/année.

Face à la baisse du niveau de soutien des prix de la CE et à la discipline budgétaire de l'Etat grec, une perspective plus sûre pour l'amélioration des structures agricoles et des revenus agricoles consiste en la diminution des effectifs dans l'agriculture (actuellement 22 % de la population active), à cause du vieillissement des agriculteurs (56 % ont plus de 55 ans). Cependant, le départ à la retraite et l'abandon des terres agricoles<sup>4</sup> devraient s'organiser de façon à agrandir la taille moyenne des exploitations (4 ha actuellement). La politique de la CE en la matière pourrait aider considérablement en permettant le départ anticipé, à 55 ans, avec une indemnité adéquate.

De toute façon, on ne peut empêcher que la baisse des revenus agricoles entraîne un exode encore plus important qu'auparavant (une moyenne annuelle de 2,1 % durant la période de 1980 à 1990). Il faudrait canaliser cet exode agricole de façon à alimenter d'autres secteurs économiques en milieu rural ou dans les petites villes afin de limiter un flux migratoire vers la capitale déjà surpeuplée (34 % de la population du pays).

La pluriactivité des agriculteurs pourrait être une solution et pourrait être plus étendue qu'actuellement (40 % de chefs d'exploitation pluriactifs). Cependant, l'extension de cette pratique pourrait s'avérer incompatible avec l'amélioration de la productivité et donc de la compétitivité de l'agriculture grecque (Kazakopoulos et Maraveyas, 1989).

La pluriactivité concerne plutôt les chefs d'exploitation et les aides-familiaux masculins. Les femmes, épouses des chefs d'exploitation, sont plus attachées à l'exploitation tandis que leurs filles abandonnent massivement l'agriculture et les zones rurales. L'exode des filles d'agriculteurs est tel que les jeunes agriculteurs ont du mal à se marier dans certaines zones rurales (Moïsidis, 1991).

## Notes

1. Le transfert de revenu dû à ces mécanismes s'élève à environ 35 % du revenu agricole en 1987 (Maraveyas et Daniel, 1989).



2. Aujourd'hui, plusieurs organismes coopératifs qui appliquaient cette politique se trouvent dans un état financier critique.
3. Ceci a été décidé pour que l'augmentation des prix agricoles n'alimente pas l'inflation et pour soutenir les revenus agricoles et, donc, le pouvoir d'achat des agriculteurs. Les effets négatifs de la non dévaluation de la parité verte et des montants compensatoires monétaires imposés ont été étudiés par Baltas, en 1990.
4. Dont les prix ne suivent pas la baisse des revenus agricoles, la terre étant une valeur refuge en Grèce (Daouli et Demoussis, 1990).

## Références

- **Artus, P.** (1990). Les pays du sud de l'Europe et le Système Monétaire Européen. *Revue Française d'Economie*, vol.V(3).
- **Baltas, N.** (1990). *Les effets de l'ajustement de la parité verte du drachme*. Centre Hellénique d'Etudes Européennes, Athènes (monographie).
- **Christodoulou, E.** (1991). *L'Union Economique et Monétaire de la Grèce*, Athènes (interview du ministère de l'Economie Nationale).
- **Commission des CE** (1990a). *Union Economique et Monétaire 21/8/1990*. Communication de la Commission, Bruxelles.
- — (1990b). *Proposition Mac Sharry et amendement du Conseil*, Bruxelles.
- — (1990c). *Cadre Communautaire d'Appui pour la Grèce (1989-1993)*, Bruxelles.
- — (1991). *L'évolution et l'avenir de la PAC*. Communication de la Commission, COM (91) 100 final, Bruxelles.
- — (1991). Suivi du document de réflexion COM (91) 100, Bruxelles.
- **COPA** (1989). *Revenus Agricoles*, Bruxelles.
- **Daouli, A. et Demoussis, M.** (1990). *Les effets de l'inflation des prix réels de la terre*. Université de Patras.
- **Kazakopoulos, L. et Maraveyas, N.** (1989). *La pluriactivité des agriculteurs en Grèce*. Séminaire du RAFAC, Belgrade, 23-29 septembre 1989.
- **Kazakos, P. et Papakonstantinides** (1984). *Le système des subventions à l'agriculture grecque (1970-1980) et les changements après l'adhésion de la Grèce à la CE*. Crédit Agricole de Grèce, Athènes.
- **Maraveyas, N.** (1990). *La réforme de la PAC et l'agriculture grecque*. Communication présentée au Colloque de l'Université d'Agriculture d'Athènes, Athènes, 23-24 novembre 1990, Université d'Agriculture, Athènes.
- — (1991). *Le processus d'intégration de la CE et l'agriculture grecque dans les années 1990*. Centre Hellénique d'Etudes Européennes, Athènes (monographie).
- **Maraveyas, N. et Daniel, N.** (1989). Une analyse régionale du soutien budgétaire et de la protection extérieure de l'agriculture grecque après l'adhésion à la CE, *Revue des Communautés Européennes*, n° 6.
- **Molsides, A.** (1991). *L'agriculture familiale et la valorisation des ressources productives en Grèce*. Banque Agricole de Grèce, Athènes.
- **OCDE** (1979). *La politique agricole de la Grèce*. OCDE, Paris.
- **Papageorgiou, K.** (1991). Les coopératives agricoles grecques en vue de l'évolution de l'intégration. *Le chemin coopératif*, n° 22/1991.

